

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'an mil huit cent soixante trois, le six juin, le Conseil municipal, convoqué extraordinairement par monsieur le colonel Marnier, maire de Montmorency, en vertu d'une autorisation de Monsieur le Sous-Préfet en date du cinq octobre 1862, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations ;

Etaient présents :

Le colonel Marnier, maire de Montmorency, président, Flan, Girard, Renard, Marcel, Boisvert, Luce, Carier, Rey de Foresta, Heudebert, Chevreuril ;

Etait absent :

M. Saintville ;

M. Girard est nommé secrétaire pour la séance.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire fait connaître par un exposé motivé l'objet important de la réunion extraordinaire sur lequel il invite le Conseil municipal à délibérer :

Le Conseil,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et son exposé historique relatif aux différents projets d'une voie ferrée entre Enghien et Montmorency ;

Vu le projet de boulevard et de chemin de fer américain présenté au Conseil municipal en 1862 ;

Attendu que les négociations engagées à ce sujet avec la Compagnie du Nord ont amené cette compagnie et la commune de Montmorency à substituer au projet primitif un projet de chemin de fer à vapeur, destiné à desservir les parties hautes de Montmorency ;

Attendu que la Compagnie du Nord a consenti à exécuter le chemin à vapeur, mais à la condition que la commune de Montmorency lui livrerait les terrains nécessaires à l'emprise du chemin de fer et supporterait toutes les charges de l'expropriation ;

Vu l'étude et le plan qui ont été dressés par les soins de la Compagnie du Nord ;

Vu également les estimations faites d'après le plan parcellaire ;

Vu enfin la modification au premier tracé et les estimations qui en ont été la conséquence ;

Attendu que le tracé primitif, et même le tracé restreint, traversent des terrains d'une grande valeur, et qu'on a trouvé de la part des propriétaires traversés des prétentions très élevées ;

Attendu que les ressources de la commune, encore bien qu'elles

puissent être augmentées d'une addition de l'octroi, ne pourraient lui permettre de servir l'intérêt du capital considérable à effectuer à l'acquisition de ces terrains ;

Attendu, du reste, que l'Administration supérieure consultée à cet effet a déclaré qu'elle ne pourrait permettre à la commune d'affecter tout ou partie des ressources qu'elle pourrait se créer dans l'avenir à un autre usage que celui des voies ordinaires destinées à faciliter la circulation dans l'intérieur de la commune et qu'elle ne l'autoriserait pas à concourir à une entreprise industrielle aux dépens des services ordinaires spécifiés par la loi ;

Vu un autre projet partant d'Enghien par la plaine entre Soisy et Montmorency aboutissant à la deuxième avenue de l'ancien parc de Mora, à quatre minutes de la place du Marché, des Basserons et du Pavé neuf ;

Le Conseil municipal exprime à l'unanimité à Messieurs les administrateurs de la Compagnie du Nord toute sa reconnaissance pour le bienveillant intérêt qu'ils lui ont témoigné et pour l'offre pleine de libéralité qui lui a été faite. Il exprime son vif regret de ne pouvoir concourir à l'exécution du tracé à travers les parcs de l'Orangerie et de la Grange et de se trouver dans l'impossibilité de satisfaire aux conditions qui lui ont été imposées par la Compagnie du Nord.

Toutefois, le Conseil municipal prie instamment Messieurs les administrateurs du Nord de vouloir bien tenir compte à la commune des efforts qu'elle a faits pour répondre aux offres généreuses de la Compagnie et la supplie de vouloir bien reporter ses bonnes dispositions sur le tracé à travers la plaine de Soisy et le parc de Mora, tracé dont messieurs Rey de Foresta et de Pulligny ont pris l'initiative et qu'ils espèrent, aidés de plusieurs propriétaires et habitants du pays, faire réussir. Ces messieurs ne demandent à la commune que son appui moral, qui leur est loyalement et sincèrement acquis.

En conséquence, attendu qu'après examen sérieux et réfléchi, la gare, placée à la seconde avenue de l'ancien parc de Mora, admirablement desservie par de magnifiques voies d'accès auxquelles peuvent facilement s'en adjoindre d'autres desservira d'une manière très convenable les différents groupes et agglomérations dont l'ensemble forme la commune ;

Attendu que la position de cette gare près de la place du Marché d'un côté, et de l'autre, aux portes de la forêt, répond mieux qu'un autre tracé aux besoins de la circulation et du trafic et se prête, surtout beaucoup mieux, au développement de l'exploitation ;